Risques climatiques et marchés financiers

Dr Janis Sarra, UBC

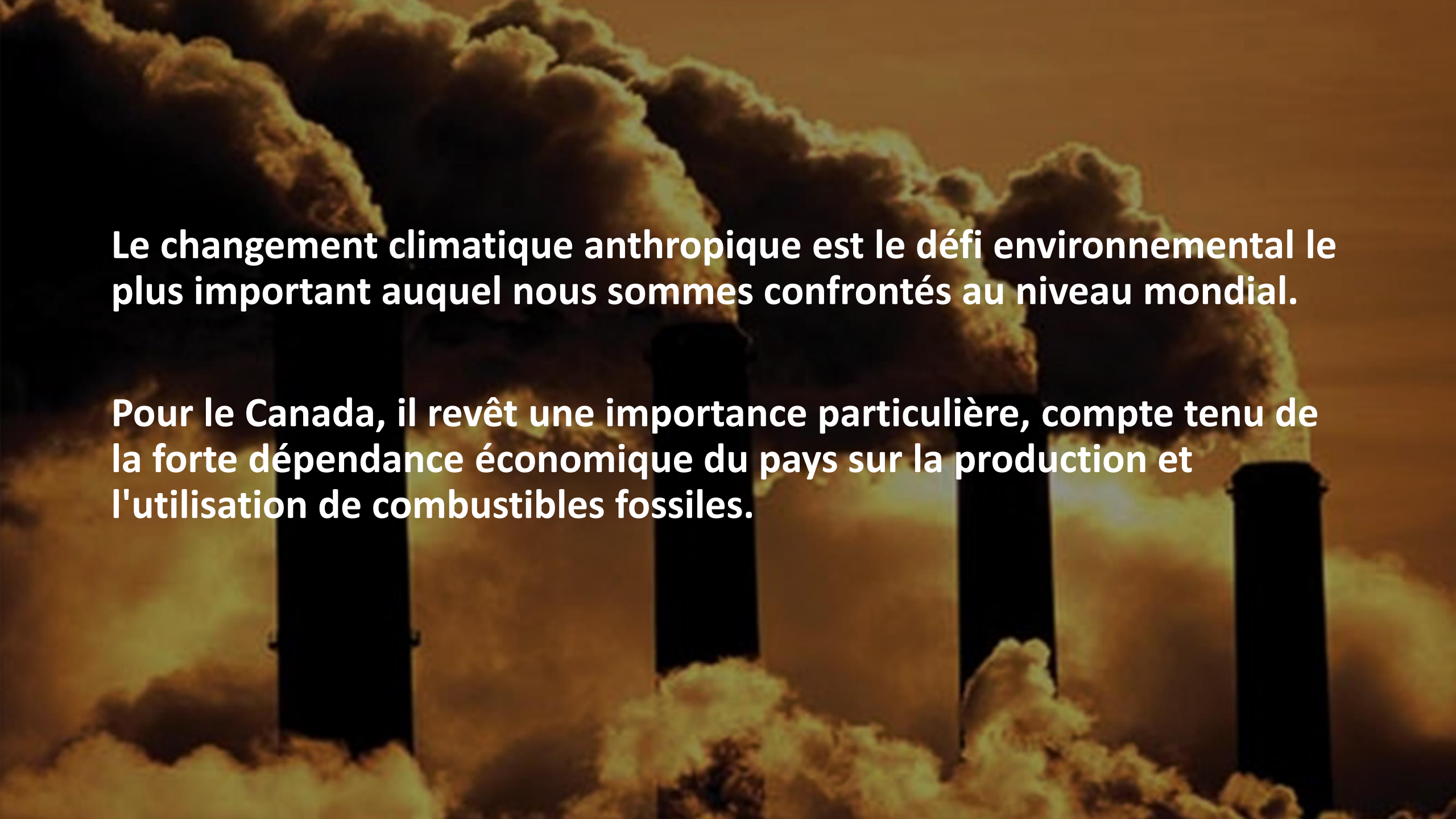

Le changement climatique anthropique est le défi environnemental le plus important auquel nous sommes confrontés au niveau mondial.

Pour le Canada, il revêt une importance particulière, compte tenu de la forte dépendance économique du pays sur la production et l'utilisation de combustibles fossiles.

Dans le cadre des approches actuelles en matière d’émissions de gaz à effet de serre (GES), dans les 45 ans à venir, la plus grande partie de la planète devra composer avec des sécheresses graves, des fortes chaleurs, des pénuries d’eau et de nourriture, et une perte de biodiversité irréversible.

À elle seule, l’industrie pétrolière et gazière est responsable de plus d’un quart des émissions de gaz à effet de serre émises au Canada. Ce secteur d’activité connaît des difficultés financières alors même qu'il continue à se développer.

Le « financement de l’action climatique », expression utilisée pour traiter des nombreuses questions portant sur la manière de financer les mesures d’atténuation et d’adaptation, est considéré comme un élément essentiel de la lutte contre le changement climatique.

L’atteinte de la carboneutralité passe par :

la décarbonisation de l'électricité

le passage à l'énergie propre

moins de déchets dans tous les secteurs

l'amélioration des puits de carbone dans les forêts, la végétation et le sol

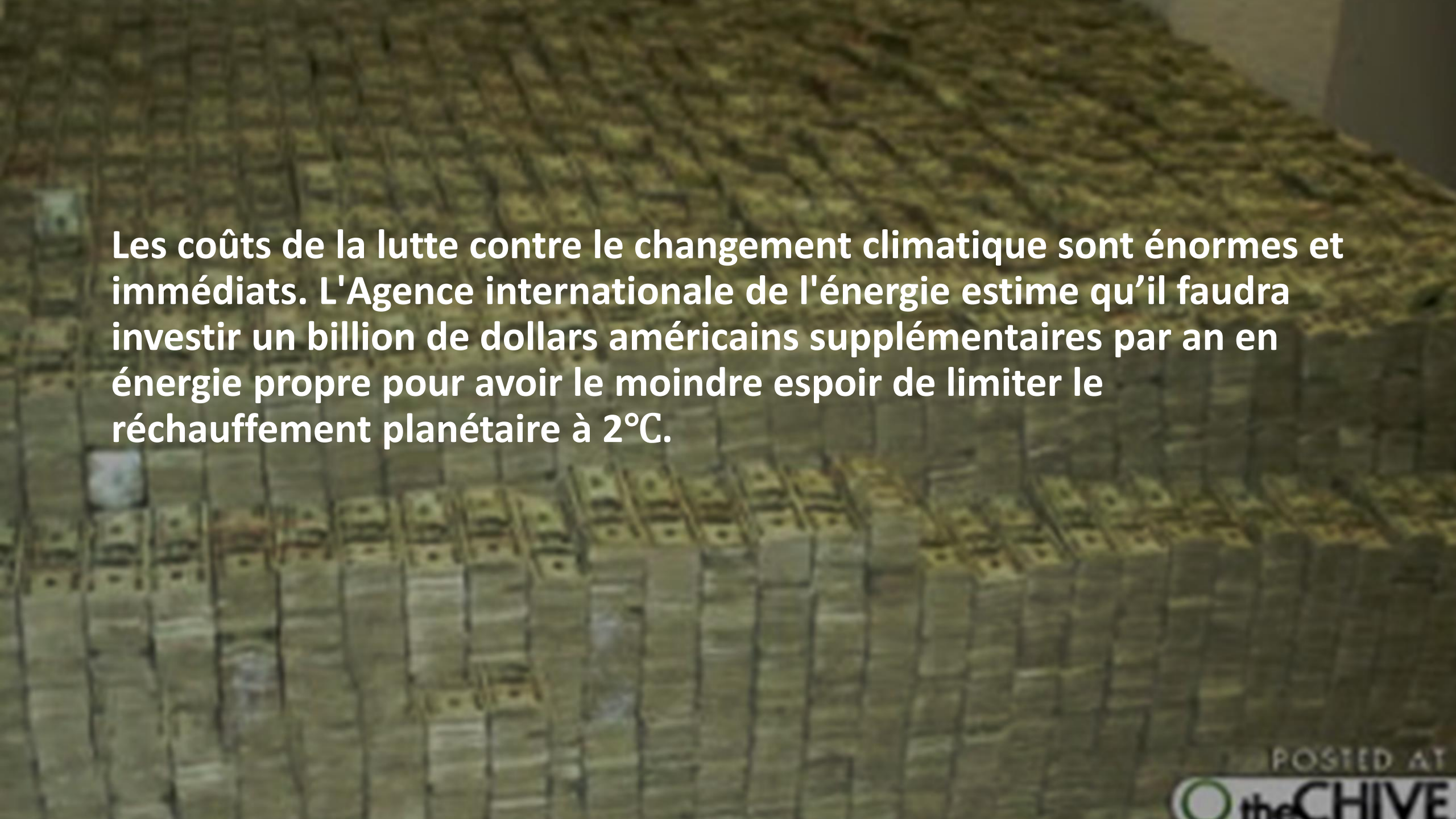

Les coûts de la lutte contre le changement climatique sont énormes et immédiats. L'Agence internationale de l'énergie estime qu’il faudra investir un billion de dollars américains supplémentaires par an en énergie propre pour avoir le moindre espoir de limiter le réchauffement planétaire à 2°C.

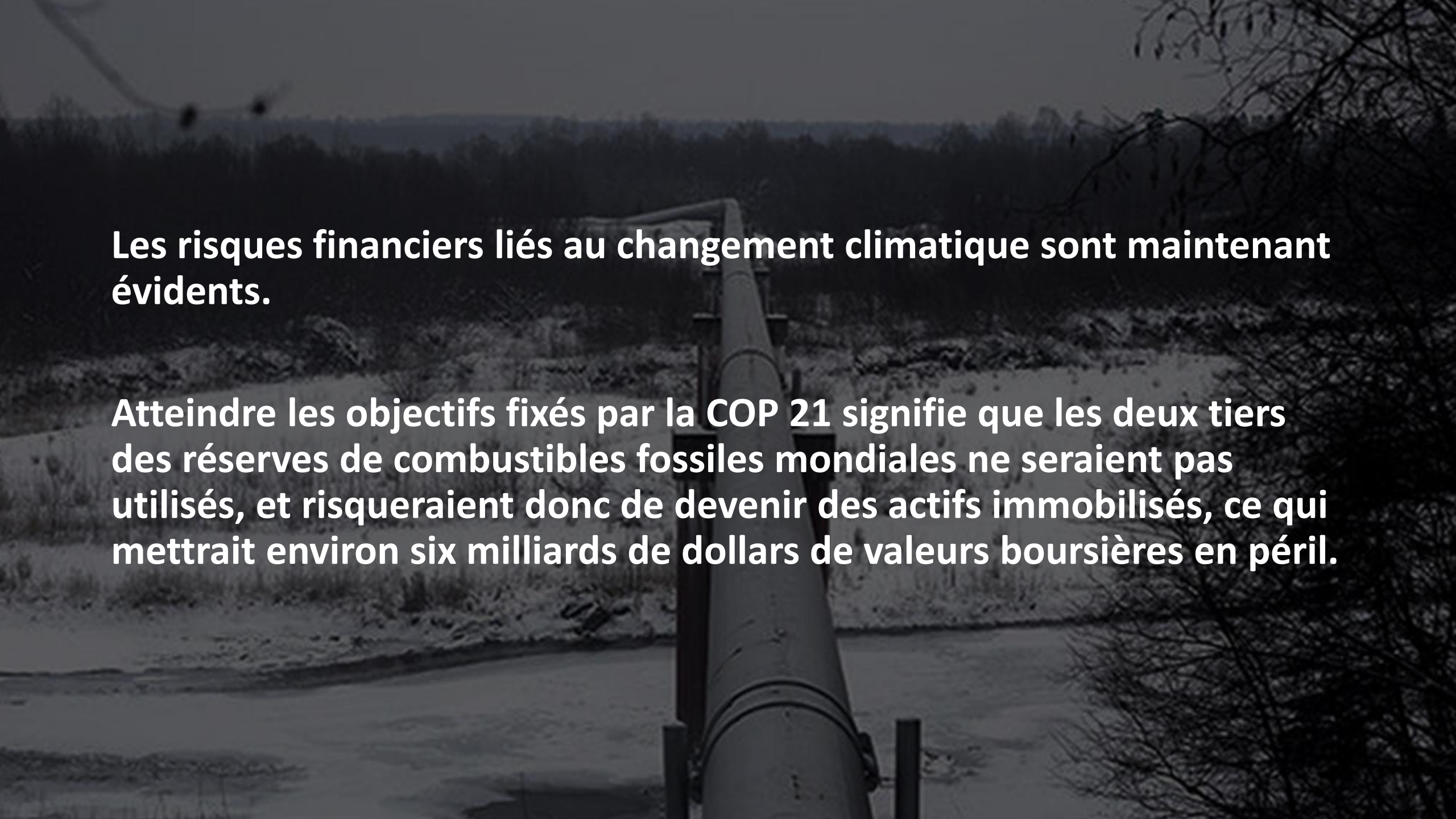

Les risques financiers liés au changement climatique sont maintenant évidents.

Atteindre les objectifs fixés par la COP 21 signifie que les deux tiers des réserves de combustibles fossiles mondiales ne seraient pas utilisés, et risqueraient donc de devenir des actifs immobilisés, ce qui mettrait environ six milliards de dollars de valeurs boursières en péril.

Mark Carney a qualifié le risque de changement climatique de « tragédie du horizon »; en effet, le moment où les conséquences les plus graves des émissions générées aujourd'hui se concrétiseront se situe dans un horizon temporel qui va au-delà de celui dans lequel se déroulent les affaires courantes et les cycles réglementation.

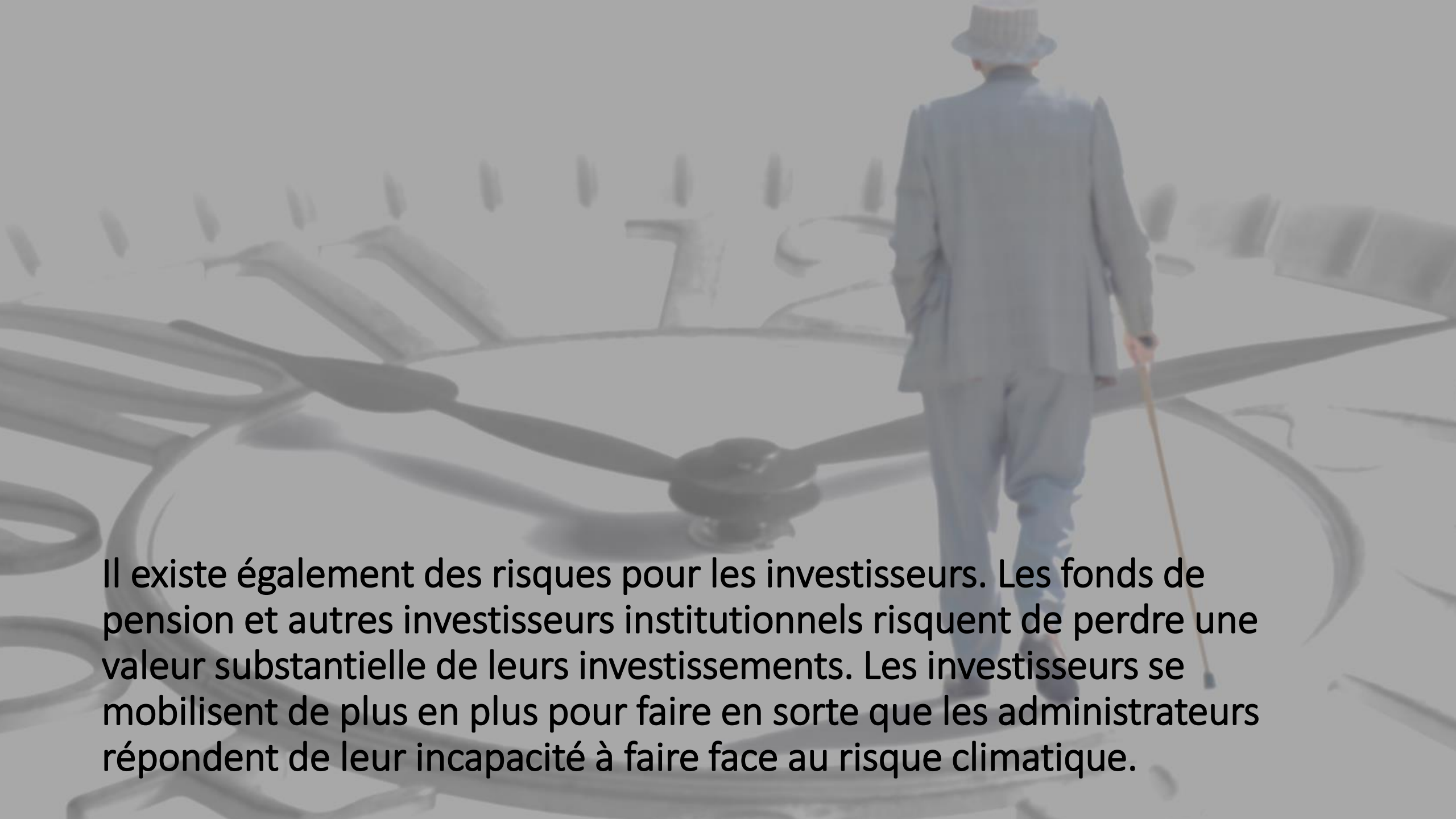

Il existe également des risques pour les investisseurs. Les fonds de pension et autres investisseurs institutionnels risquent de perdre une valeur substantielle de leurs investissements. Les investisseurs se mobilisent de plus en plus pour faire en sorte que les administrateurs répondent de leur incapacité à faire face au risque climatique.

On assiste à une augmentation croissante du nombre de résolutions adoptées par les actionnaires pour demander une plus grande divulgation quant au changement climatique et la gestion des risques.

Les investisseurs institutionnels qui gèrent plus de trois milliards de dollars, ont appelé les 45 plus grandes sociétés d'énergie non-renouvelables de la planète à évaluer les risques du changement climatique liés à leurs activités [le projet Carbon Asset Risk].

La qualité des rapports par les entreprises au Canada, concernant à la fois le changement climatique et la mise en œuvre de mesures proactives, laisse à désirer.

L'opinion est de plus en plus favorable à la production de ce type de rapports, qui reflètent les stratégies commerciales mises en place par les entreprises pour assumer leurs responsabilités en matière d’atténuation des risques climatiques.

En 2016, le Groupe de travail sur l’information financière relative aux changements climatiques (Financial Stability Board Disclosure Task Force) a élaboré plusieurs principes fondamentaux concernant la divulgation des risques climatiques, parmi lesquels l'objectivité, la transparence, la cohérence et la rapidité.

La prise de décisions sur les marchés financiers doit pouvoir s’appuyer sur des informations pertinentes en matière climatique. Les investisseurs ont besoin d’avoir accès à des informations sur les risques qui soient cohérentes, comparables, fiables, claires et efficaces.

Le Conseil de stabilité financière (FSB) rapporte qu'en matière de changement climatique ou de durabilité écologique, il y existe 400 différents régimes de divulgation, promulgués par les groupes industriels, les bourses, les régulateurs, et les organisations internationales. La divergence de ces approches révèle l'absence de consensus sur ce qui constitue un risque climatique important, qui entraîne à son tour un manque de cohérence, de comparabilité, de fiabilité et de clarté des informations fournies. Il y existe aussi un manque de contrôle et de garantie.

Un grand nombre de pays du G20 respectent une certaine forme de divulgation obligatoire en matière climatique, mais seul un nombre limité de ces divulgations concerne directement les risques financiers liés au climat - la divulgation est obligatoire, à condition d'être considérée comme importante; or, il y a un manque de consensus sur ce qui constitue « un risque climatique important ».

La plupart du temps, les divulgations obligatoires ont trait aux émissions directes de gaz à effet de serre, mais cela ne représente qu'une faible proportion de l'empreinte carbone globale des organisations.

L'identification et le calcul des émissions indirectes restent opaques et, le plus souvent, les risques financiers ne sont pas signalés.

La Banque d'Angleterre a identifié trois types de risques financiers:
Les « risques physiques » qui découlent de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements climatologiques et météorologiques qui endommagent les biens et perturbent les activités commerciales.

Les « risques de responsabilité », lorsque les parties victimes de sinistres liés aux effets du changement climatique demandent réparation à ceux qu'ils tiennent pour responsables. Ainsi, aux États-Unis, ExxonMobil fait l'objet d'une enquête pour avoir induit la population en erreur sur le changement climatique, et pour avoir refusé de réduire la valeur des actifs face à la baisse du prix des produits de base.

Les « risques de transition », qui pourraient résulter de l'ajustement à une économie moins génératrice de carbone. Les changements de politique, la technologie et les risques physiques pourraient inciter à réévaluer la valeur d'une grande variété d'actifs, ce qui pourrait affecter la stabilité financière.

Le 22 Juillet 2015, l'Assemblée nationale française a adopté la *Loi pour la transition énergétique et la croissance verte*, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France, à établir un plafonnement de la production de combustibles fossiles, et à augmenter la consommation d'énergie renouvelable.

L’article 173

L'article 173 de la loi renforce les exigences en matière de divulgation obligatoire des informations liées au changement climatique pour les sociétés cotées en bourse et les institutions financières, et introduit les premières exigences obligatoires vis-à-vis des investisseurs institutionnels.

Les sociétés cotées doivent communiquer chaque année les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises par l'entreprise pour les réduire, et notamment « la mise en œuvre d'une stratégie visant à réduire les émissions de carbone dans tous les aspects de ses activités », et doivent divulguer « les conséquences des activités de l'entreprise et de l'utilisation des biens et services qu'elle produit sur le changement climatique. »

L’article 173

Les investisseurs institutionnels, et notamment les fonds communs de placement, les institutions de prévoyance, les fonds de pension publics et les sociétés d'investissement à capital variable doivent divulguer comment ils prennent en considération des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans leurs décisions, comment ils contribuent à la transition énergétique et écologique afin de limiter le réchauffement climatique, et comment ils exercent les droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix.

Les « critères environnementaux » comprennent l'exposition aux risques liés au climat, y compris les émissions de GES associées aux actifs détenus.

Bien qu'il existe des défis techniques pour répondre aux nouvelles exigences, il s’agit d’une étape importante dans la lutte contre le risque financier climatique.

Il est donc important de mettre en place un cadre pour la divulgation des informations, mais ce n’est qu’un début. En soi, la communication ne suffit pas à relever les défis relatifs au financement de la lutte contre le changement climatique .

Il doit y avoir une discussion plus approfondie sur le rôle des marchés financiers dans la lutte contre le risque climatique, et sur la répartition des responsabilités entre les intérêts publics et privés

La crise financière mondiale qui persiste depuis 2008 a soulevé d'importantes questions sur ce que devraient être les objectifs des marchés financiers et sur leur capacité structurelle à répondre à ces objectifs.

Parmi ces débats, il n'y a presque pas eu de discussions pour savoir si les stratégies de financement de l'action climatique faisaient face aux mêmes phénomènes que ceux qui ont précipité les défaillances massives du marché, comme le recours abusif à l'effet de levier et les changements dans les marchés des produits dérivés et de la titrisation, où l'on est passé de la gestion des risques aux marchés spéculatifs

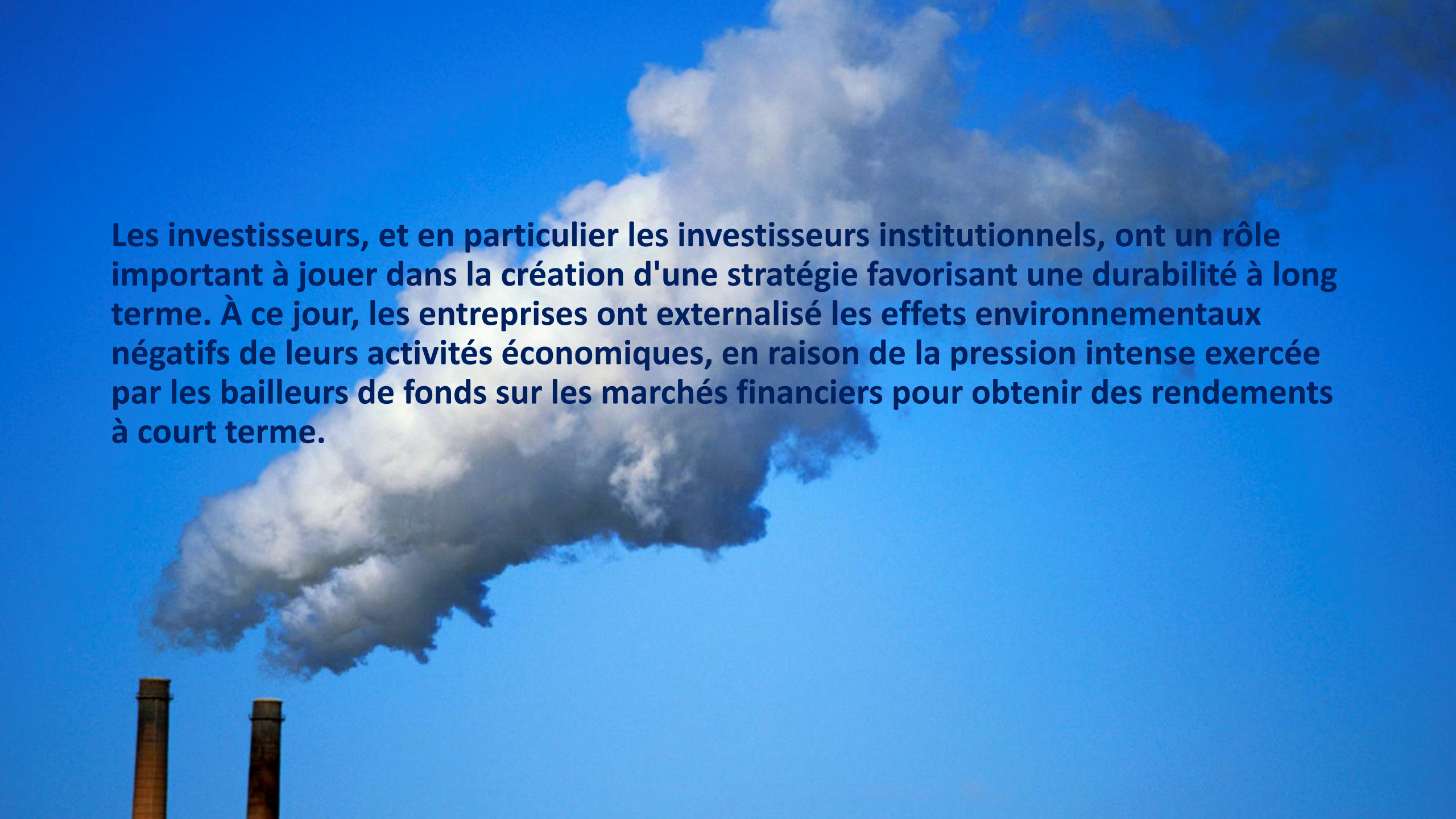

Les investisseurs, et en particulier les investisseurs institutionnels, ont un rôle important à jouer dans la création d'une stratégie favorisant une durabilité à long terme. À ce jour, les entreprises ont externalisé les effets environnementaux négatifs de leurs activités économiques, en raison de la pression intense exercée par les bailleurs de fonds sur les marchés financiers pour obtenir des rendements à court terme.

Il est nécessaire d’élaborer de nouveaux principes de gouvernance et de responsabilité d'entreprise, qui garantissent plus directement que le risque climatique soit pris en compte - un renforcement des obligations fiduciaires des administrateurs et des dirigeants, qui engloberaient leur responsabilité en matière de viabilité climatique.

Les sociétés commerciales sont des acteurs économiques. Il est donc nécessaire de créer de solides incitations pour modifier leurs comportements, à la fois pour réduire les émissions et pour élaborer des stratégies à long terme visant à utiliser des sources d’énergie plus propres.

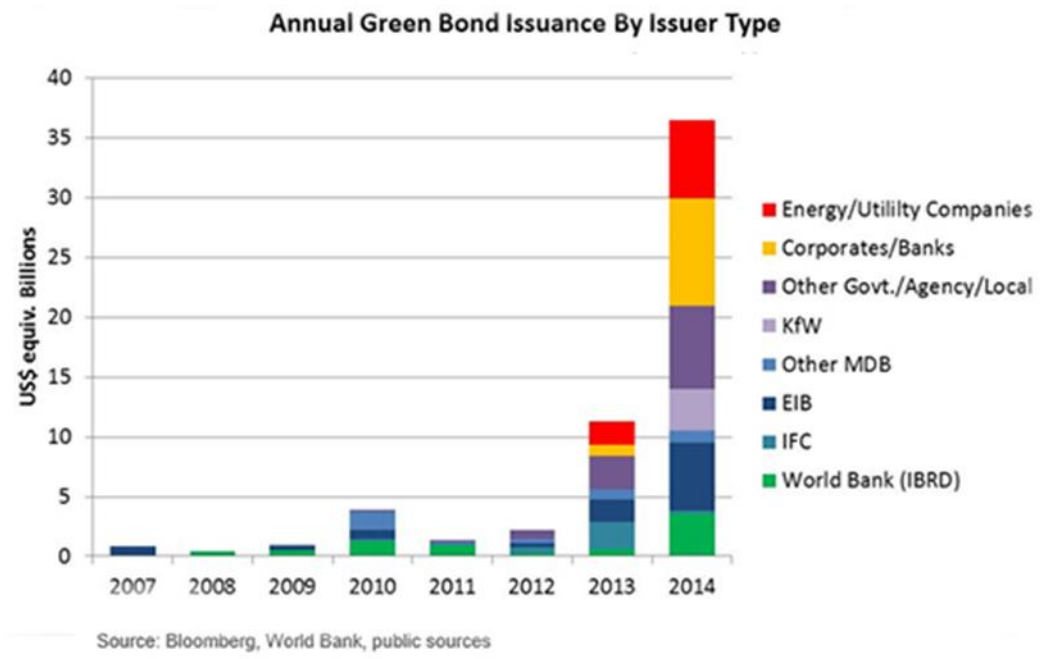

Enfin, les produits en cours de développement sur les marchés financiers, comme les obligations vertes, les obligations catastrophe et les dérivés climatiques, ont le potentiel de faire progresser ou d'entraver les mesures d'atténuation climatique. De nouveaux principes sont nécessaires pour établir un lien entre les transactions sur le marché de la finance climatique et les objectifs de développement durable.

Une taxe pérenne sur toutes les transactions effectuées sur le marché financier ralentir les aspects spéculatifs et aider à financer les changements? [La taxe sur les transactions financières]

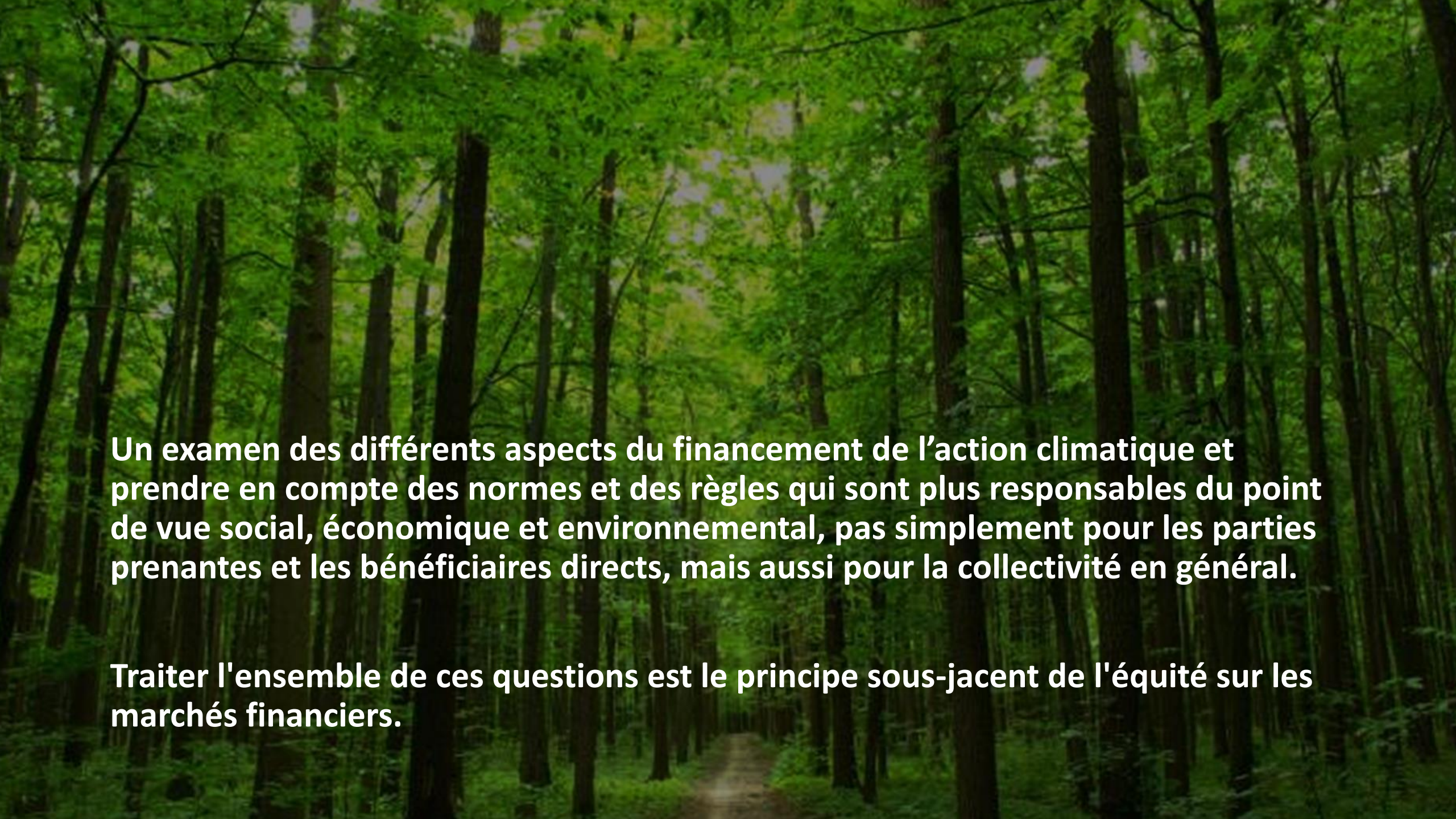

Un examen des différents aspects du financement de l’action climatique et prendre en compte des normes et des règles qui sont plus responsables du point de vue social, économique et environnemental, pas simplement pour les parties prenantes et les bénéficiaires directs, mais aussi pour la collectivité en général.

Traiter l'ensemble de ces questions est le principe sous-jacent de l'équité sur les marchés financiers.